



Convention d'Objectifs 2025 et de Partenariat
Entre la Mission Locale Ouest Eure
Et
La Communauté de communes Roumois Seine

Entre les soussignés :

La Mission Locale Ouest Eure

Siège Social – 41 Boulevard Dubus 27300 BERNAY

Représentée par son Président, Frédéric DELAMARE

D'une part,

Et

La Communauté de communes ROUMOIS SEINE

Située au 666, Rue Adolphe Coquelin BP3-27310 BOURG ACHARD

Représentée par son Président, Sylvain BONENFANT

D'autre part,

Préambule :

Par délibération du conseil communautaire, la Communauté de communes ROUMOIS SEINE participant au fonctionnement de l'association, est représentée au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Ouest Eure.

Il est convenu ce qui suit :

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet d'organiser la mise en œuvre concrète et opérationnelle des objectifs définis ci-dessous :

Objectifs :

A) Concernant la Mission Locale Ouest Eure

Construire et accompagner les parcours d'insertion socio-professionnelle des jeunes et Développer le partenariat local avec tous les acteurs économiques et sociaux du territoire, au bénéfice du public.

Nous offrons à chaque jeune de moins de 26 ans sorti du système scolaire ou en voie de déscolarisation :

- Un accueil, une écoute, une information de proximité
- Un accompagnement individualisé pour la construction de son parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Un soutien dans ses recherches d'emploi et dans ses démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté
- Une aide à la résolution de ses problèmes administratifs (documents administratifs, ressources...)
- Un soutien financier, sous condition d'éligibilité et contractualisé

Nous intervenons sur la Communauté de communes ROUMOIS SEINE :

- En assurant des permanences afin d'accueillir et de proposer un accompagnement global des jeunes.

La Répartition de ces permanences est la suivante. Celle-ci peut évoluer dans le temps en fonction des besoins du territoire et des moyens logistiques mis à disposition par les collectivités locales :

- Ancienne Communauté de communes de Bourg Achard (108 Rue Carlet) :
Du lundi au vendredi sauf le jeudi après-midi
- Mairie de Bosroumois tous les lundis matin
- En proposant diverses actions aux jeunes du territoire en fonction de leurs besoins, dans le cadre d'un accompagnement global qui couvre divers domaines (emploi, formation, orientation, vie sociale...),
- En impulsant et/ou participant à différentes actions de développement local avec les acteurs économiques et sociaux du territoire
- En informant régulièrement la Communauté de communes de l'ensemble des activités.

B) Concernant la Communauté de communes Roumois Seine

Modalités d'accueil des jeunes par les services de la Communauté de communes sur l'année civile :

Immersion professionnelle

- Accueil de 15 jeunes en stage sur une durée variable de 1 à 15 jours
 - Stage court de découverte des métiers
 - Stage plus long de confirmation de projet professionnel ou préalable à un recrutement

Services concernés par l'accueil des stagiaires :

- Délégation ressources : 3 jeunes
- Délégation services à la population : 5 jeunes
- Délégation cadre de vie / environnement /développement/ aménagement : 7 jeunes

Parrainage

Le parrainage pour l'emploi permet à un jeune suivi par la MILOE de rencontrer un parrain pour l'aider dans ses démarches liées à l'emploi et à la formation (coup de pouce pour trouver un stage, information métier, entraînement à des entretiens d'embauche, enquête professionnelle, élargissement de son réseau, conseils sur ses outils de recherche d'emploi...).

Un professionnel ou une professionnelle bénévole partage son expérience et ses réseaux avec un ou une jeune pour l'accompagner dans son parcours d'accès à l'emploi. Le parrainage vise à faciliter l'accès dans l'emploi à des jeunes actifs rencontrant des freins pour entrer dans les entreprises en raison de leur manque d'expérience, de leur qualification ou encore de leur méconnaissance des métiers.

Le parrain ou la marraine met son expérience et sa connaissance des entreprises et de l'environnement économique au service du jeune. Il ou elle lui ouvre son réseau professionnel. Le parrainage repose sur un engagement réciproque entre les parrains/marraines et les jeunes.

Les jeunes engagés dans le parrainage ont besoin d'appuis pour :

- Découvrir les entreprises
- Approfondir leur connaissance des métiers
- Acquérir de l'expérience
- Développer leur réseau professionnel
- Affiner leur stratégie de recherche d'emploi

Le rôle du parrain ou de la marraine :

Recevoir le jeune en entretien (sur son lieu de travail ou à la Mission Locale)

- Valoriser ses compétences
- Partager ses connaissances et sa culture d'entreprise
- Le guider dans ses choix et l'aider à cibler les entreprises
- Le conseiller sur son CV
- Mobiliser son réseau et l'appuyer dans la construction du sien
- Le préparer aux entretiens d'embauche
- L'encourager

Nombre de jeunes parrainés sur l'année : 8

Disposition financière :

La Communauté de communes Roumois Seine participe au financement de la Mission Locale Ouest Eure.

En 2024, elle s'élève à **1.15€** par habitant, le nombre d'habitants retenu, étant celui communiqué par la Préfecture de l'Eure.

Cette modalité de calcul est identique pour les 5 Communautés de communes qui couvrent la Mission Locale Ouest Eure.

Validité :

Cette présente convention est applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Fait à BOURG ACHARD, en deux exemplaires

Le Président de la Mission Locale

Le Président de la Communauté de communes

Ouest Eure

Roumois Seine

Frédéric DELAMARE

Sylvain BONENFANT